

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

POUR UN DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- La copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de trois mois
- La copie intégrale en original de l'acte de naissance des époux et des enfants datant de moins de trois mois
- La copie intégrale du livret de famille
- La copie des pièces d'identités des époux recto verso
- La copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale des époux
- Le dernier avis d'imposition du couple, ou leur avis d'imposition respectif
- Les six derniers bulletins de salaire des époux
- Les derniers avis de notification de droits de la C.A.F (si allocations familiales)
- La ou les copies (s) des éventuels contrats de prêts en cours
- Si vous détenez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) : un original de l'état liquidatif ainsi que trois copies authentiques
- Quittances de loyers
- Les justificatifs des charges courantes (électricité, gaz, abonnement téléphonique, internet, frais de garde, frais de cantine, mutuelle, assurance)
- Une déclaration sur l'honneur en original de chacun des époux

